



Nouveaux droits : La CFE-CGC répond présente

La Direction nous a présenté sa vision de l'évolution l'Etablissement Public au travers de l'accord cadre-emploi-Parcours professionnels-compétence orientation et dispositions pérennes et plan d'action 2022 2024

Les organisations signataires qui partagent l'analyse et la vision de la Direction considèrent que cet accord préserve vos droits et votre pouvoir d'achat.

La CFE-CGC ne s'est pas associée à cette démarche et **n'a pas signé** ce texte.

Rappelons-le, cet accord est en régression sur :

- les mesures relatives aux rémunérations et au pouvoir d'achat alors qu'un contexte inflationniste sans précédent se fait jour.
- sur les mesures d'accompagnement à la retraite avec la suppression de la cessation anticipée d'activité (CAA).

Concernant les négociations conduites sur d'autres accords sociaux la position des organisations signataires de l'accord cadre apparaît assez singulière.

En effet, lors du CUEP du 31 janvier dernier elles n'avalisaient pas les propositions de la Direction visant notamment la modification de l'accord ARTT pourtant visée dans l'accord cadre.

La CFE-CGC votait également contre les propositions de la Direction ayant pour but la validation des dispositifs portant :

- sur le droit à la déconnexion,
- sur le passage de nombres de collaborateurs au forfait jour ;
- sur la standardisation des EIS et notamment celui des télé conseillers ;
- sur le dispositif de la MATT améliorée.

Fort de ce rejet unanime, à la demande de **La CFE-CGC** et de certaines autres organisations, la Direction convoquait un nouveau CUEP le 09 février 2022 afin de permettre aux syndicales de ne statuer que sur le dispositif de MATT améliorée.

Sans se leurrer sur les arrières pensés de la Direction, mais sans renoncer à sa revendication sur la reconduction de la CAA, la CFE-CGC a écouté la proposition formulée.



La CFE-CGC est un syndicat réformiste dont l'ADN est le dialogue social. Elle n'a d'autre but que d'améliorer et défendre vos droits.

La proposition d'avenant à l'accord ARTT portant sur la MATT constitue une véritable amélioration du dispositif.

L'abondement de l'employeur en termes d'octroi de jours supplémentaires sera majoré de 20% la dernière année du dispositif, portée à 30% pour les collaborateurs entrant dans le dispositif 2 ans après l'âge légal de départ à la retraite. Ainsi vous pourrez bénéficier soit d'une période de non-activité avant le départ à la retraite, soit d'une possibilité de réduire de manière progressive, dans la limite d'un mi-temps, l'alternance entre jours travaillés et jours de MATT.

La CFE-CGC a signé le 17 février 2022, l'avenant ARTT permettant à tous les agents de l'Etablissement Public, de bénéficier d'un dispositif social mieux disant.

La CFE-CGC est un syndicat qui sait prendre ses responsabilités



Ukraine : contre la guerre, pour la paix immédiate

Les confédérations syndicales CGT, FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC dénoncent l'agression contre l'Ukraine décidée et mise en œuvre par le gouvernement de la Russie.

Il s'agit d'une guerre, en violation de la souveraineté d'un pays, en violation du droit international et des principes fondateurs de la Charte des nations unies.

Alors que plusieurs centaines de victimes civiles sont d'ores et déjà à déplorer, nos confédérations expriment leur soutien aux populations, travailleurs et à leurs syndicats qui sont d'ores et déjà victimes, comme elles le sont toujours lors des conflits.

Nous appelons à l'arrêt immédiat de cette agression et au retrait des troupes russes du territoire ukrainien.

Les confédérations CGT, FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC appellent à la solidarité syndicale mondiale pour la paix immédiate.

Elles réaffirment avec force le préambule de la constitution de l'OIT (Organisation internationale du travail) affirmant qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale.

Communiqué : https://lnkd.in/g_m3jx49



Téléchargez **L'INDISPENSABLE**